

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADHÉSION AU SERVICE E-FACTURE

Le service eau et assainissement de Lannion-Trégor Communauté (LTC) met à la disposition de ses abonnés un service de factures disponibles sur un site internet (ci-après le service « e-facture »). Les présentes conditions générales ont pour objet de définir le contenu et les conditions d'accès et de fonctionnement du service « e-facture ».

1. ADHÉSION AU SERVICE E-FACTURE

- L'adhésion au service « e-facture » du service eau et assainissement de LTC s'effectue sur le site internet <https://portail-eau.lannion-tregor.com> par le biais d'un formulaire d'inscription. 2 conditions sont à remplir pour adhérer au service E-facture :
 - Être un abonné disposant d'un espace personnel créé sur le site de l'agence en ligne du service eau et assainissement de LTC ;
 - Être un abonné ayant déjà opté pour le prélèvement automatique à échéance ou à la mensualisation.

2. PREMIÈRE ACTIVATION / DURÉE DE SERVICE

- Le service « e-facture » prend effet dès le lendemain de l'adhésion par l'abonné au service « e-facture » et est conclu pour une durée indéterminée.

3. FONCTIONNEMENT ET UTILISATION DU SERVICE

Le service eau et assainissement met à disposition de ses abonnés, qui auront souscrit au service « e-facture », les factures de leurs contrats eau sous format électronique. Les factures sous format électronique sont accessibles depuis le « compte abonné » de l'agence en ligne.

- A compter de la date de souscription au service « e-facture », la première mise à disposition de la facture en ligne ne sera effectuée qu'à la prochaine date habituelle d'édition de celle-ci. Si le délai entre la date de souscription au service « e-facture » et la date habituelle d'édition des factures programmée par le service eau et assainissement est inférieure à 8 jours, l'abonné recevra une dernière facture sous format papier.
- Les factures sous format électronique remplacent les factures sur support papier envoyées par courrier postal au domicile des abonnés.
- La facture sur internet est disponible 24 h sur 24 et 7 jours sur 7, depuis tout micro-ordinateur connecté sur internet sous réserve d'une authentification par identifiant / mot de passe permettant l'accès au « compte abonné » de l'agence en ligne.
- Les factures sur internet sont mises à disposition au même rythme que les factures adressées par courrier postal.
- La présentation et les contenus de la facture sur internet sont identiques à la présentation et au contenu des factures adressées par courrier postal. Toutefois, les particularités inhérentes à l'usage du format électronique et de l'environnement internet pourront conduire le service « e-facture » à différencier la présentation de la facture sur internet de la facture papier pour mieux l'adapter aux besoins opérationnels.
- Un courrier électronique adressé à l'adresse e-mail indiquée par l'abonné lors de son adhésion au service « e-facture » informe celui-ci de la mise à disposition de chaque nouvelle facture.
- En cas de changement d'adresse e-mail, il appartient à l'abonné d'en informer le service eau et assainissement de LTC. Faute d'avoir informé le service eau et assainissement du changement de son adresse e-mail, l'abonné ne sera plus averti de la mise à disposition de sa facture

électronique. Sa facture continuera cependant d'être mise à disposition sur son compte abonné, et d'être prélevée, à échéance ou mensuellement selon l'option choisie par l'abonné.

- Chaque facture électronique demeure accessible à l'abonné sur son « compte abonné » pendant une durée de 3 ans, à la condition que le compte de l'abonné demeure actif. L'abonné qui souhaite les conserver plus longtemps devra procéder régulièrement à un archivage des factures en ligne sur le support de son choix, l'abonné ayant la possibilité à tout moment d'imprimer les factures électroniques en ligne ou de les télécharger sur son disque dur ou tout autre support électronique de son choix.

4. RESILIATION

- L'abonné peut à tout moment résilier son adhésion au service e-facture à partir du formulaire de résiliation au service « e- facture » accessible dans le compte abonné de l'agence en ligne.
- En cas de résiliation du service « e-facture, l'abonné recevra sa prochaine facture sur support papier par courrier postal. Si le délai entre la date de résiliation du service « e-facture » et la date d'édition des factures programmée par le service eau et assainissement est inférieur à 8 jours, l'abonné recevra une dernière facture électronique.
- En cas de résiliation d'abonnement, les factures archivées demeureront accessibles par l'abonné pendant une durée de 2 mois à compter de la date de résiliation. Il appartient à l'abonné résilié, s'il souhaite conserver ses factures archivées au-delà de cette période, de les télécharger ou de les imprimer.

5. CONDITIONS TARIFAIRES DE SOUSCRIPTION AU SERVICE E-FACTURE

La souscription et l'usage du service « e-facture » est gratuit (hors coût de la connexion internet qui est à la charge de l'abonné).

6. STATUT DE LA FACTURE SUR INTERNET

- L'e-facture est le document légal justificatif de l'appel à paiement émis par le service eau et assainissement, au même titre que la facture papier.
- La facture électronique ne constitue pas un justificatif fiscal pour les professionnels ou les entreprises.
- L'abonné peut imprimer sa facture à partir du fichier PDF sur son imprimante personnelle. Cette impression n'est pas opposable juridiquement. En cas de besoin, le service eau et assainissement peut fournir un duplicata papier de la facture.

7. DELAI DE RÉTRACTATION

Conformément aux dispositions de l'article L.121-20 du code de la Consommation, en cas de souscription au service via l'utilisation d'une ou plusieurs techniques de commercialisation à distance, sans la présence physique simultanée des parties, l'abonné dispose d'un délai de 7 jours pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motif ni à payer de pénalités. Ce délai de 7 jours court à compter de la réception par le service eau et assainissement de l'acceptation de la souscription au service e-facture par l'abonné. Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvré suivant. Ce droit de rétractation s'exerce par @l'abonné par l'envoi d'un simple e-mail en mentionnant sa référence abonée à l'adresse regie.eau.assainissement@lannion-tregor.com